

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2105

présenté par
Mme Park

ARTICLE 31 BIS D

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« dans des »

le mot :

« de »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.